

LA MOTORISATION *du vignoble* LANGUEDOCIEN

LA France tient encore dans l'économie viticole mondiale la première place. Notre région méridionale, avec ses quatre départements gros producteurs (Aude, Hérault, Gard, Pyrénées-Orientales), par sa production occupe la première place sur le marché national du vin.

Si d'autres régions, telles que le Bordelais, la Bourgogne et la Champagne, donnent des vins de haute qualité, notre Languedoc méridional produit le plus important volume de vin de table, de ce bon vin qui donne force et joie au travailleur.

La monoculture

A l'inverse des autres régions de France, où, à côté de la vigne, on trouve d'autres cultures, notre Midi est monoculteur, la vigne nourrit de près ou de loin la majeure partie de sa population. Cet état de fait explique les répercussions sur l'économie générale du Midi de la situation du marché du vin. On dit chez nous « quand le vin va, tout va ». Effectivement, pendant les années de crises viticoles, la vie économique du Midi monoculteur est comme paralysée.

Il est intéressant de souligner cet aspect en comparant la superficie du vignoble méridional : 450.000 hectares environ, à celle du vignoble français : 800.000 hectares environ.

Cette monoculture n'est pas un fait du hasard, l'ensoleillement, la pluviométrie, la nature des sols font de notre Languedoc méditerranéen le pays d'élection de la vigne, elle y prospère alors qu'à peu près toutes les autres cultures y périssent. Au cours de la période

★ **PROBLÈMES
TECHNIQUES**

★ **PROBLÈMES
HUMAINS**

**LEUR SOLUTION
GRACE A LA
COOPÉRATION**

de guerre, on a bien essayé de faire des cultures vivrières ou fourragères, les résultats ont été décevants. On peut dire qu'en Languedoc méditerranéen on vit de la vigne parce que l'on ne peut vivre d'autre chose.

La viticulture. — Problèmes spéciaux.

Depuis quelques années, on constate un développement considérable de la mécanisation et de la motorisation en agriculture, ce développement est comparable à l'effort de concentration enregistré dans l'industrie à la fin du siècle dernier.

S'il est facile d'équiper, de mécaniser, de motoriser, en un mot de moderniser une entreprise industrielle, le problème présente un tout autre aspect en viticulture. En effet, la viticulture est plus difficile à motoriser que les autres cultures.

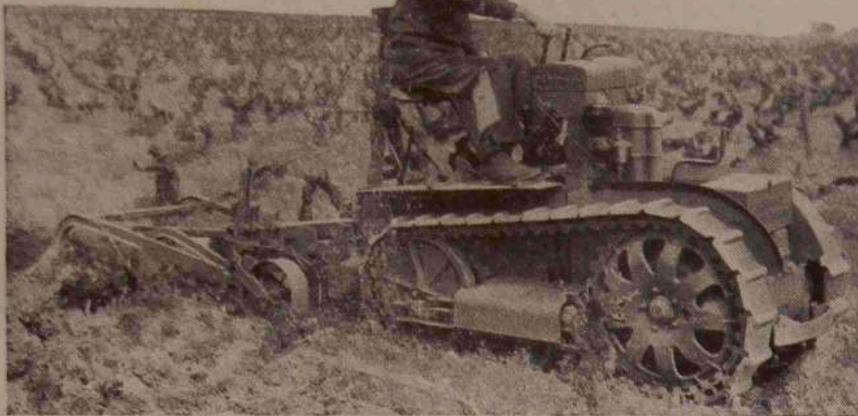
La grande ferme de Beauce productrice de blé peut aisément être



Le tracteur Fouga grâce à sa faible largeur 0 m 92 ou 1 m au choix, peut labourer en tous sens des vignobles même plantés à 1 m 50.

mécanisée et motorisée, de grandes étendues permettent l'utilisation de tracteurs, en outre la nature des travaux est moins variée qu'en viticulture ; à peu près toutes les façons culturales, du défoncement à la moisson-battage, s'adaptent à la machine.

Toute différente est la question dans notre Midi monoculteur. Comme partout, on a ressenti dans notre région viticole la nécessité d'une relève tout au moins partielle par la machine... Un considérable effort d'équipement, équipement électrique par exemple, a été fait



Petit tracteur Bernard équipé de charrues chalonnaises à corps indépendants

qui a encouragé l'agriculteur à remplacer les bras par autre chose. Si à l'intérieur d'une cave il est aisé de remplacer des bras par un moteur, à l'extérieur la chose est moins facile.

Etant donné la variété des travaux de la vigne, il est certain que la motorisation et la mécanisation de la viticulture ne peuvent être généralisées, des travaux tels que la taille des ceps, la vendange, le greffage entre autres, se conçoivent difficilement, pour l'heure, effectués par une machine mue par un moteur. Par contre, d'autres travaux tels que labours, pulvérisation, soufrage et poudrage et même fumure, peuvent être très bien faits par la machine qui remplace l'homme et le cheval.

Ainsi, en viticulture (certaines conditions que nous définirons étant remplies), le meilleur auxiliaire de l'homme c'est le tracteur qui lui évite les travaux les plus pénibles et les plus automatiques.

Nous, qui nous intéressons d'abord aux problèmes humains, nous souhaitons cet allègement de la tâche de l'homme par la machine, car l'homme de chez nous, fils de la civilisation de la vigne, saura utiliser ses nouveaux loisirs. Avec une moindre fatigue, il aura davantage le temps de cultiver son esprit, il aura plus de temps pour mi-

liter, pour s'occuper des réalisations mutualistes, coopératives et syndicales, l'élite du monde paysan sera grossie des bénéficiaires de cette relève souhaitable.

En viticulture comme ailleurs, l'utilisation de la mécanique, partout où elle est possible et rentable, augmente la productivité; ainsi le salaire du viticulteur, par la motorisation, doit devenir plus rémunérateur par une réduction du prix de revient, réduction qui, inévitablement, se répercutera à la consommation.

Lorsqu'une machine est chargée d'effectuer un travail quel qu'il soit, encore faut-il que son utilisation soit rentable, il faut donc une dimension minimum de l'exploitation justifiant la rentabilité de l'intervention d'un matériel très cher.

Nous fiant aux travaux de spécialistes, précisons qu'il faut, pour que l'utilisation d'un tracteur soit rentable, qu'il travaille au moins 600 heures par an. L'utilisation d'un tracteur ne se justifie donc que dans une propriété importante: ainsi, à première vue, la petite exploitation agricole prise isolément doit se priver du tracteur; nous reviendrons sur le cas du petit viticulteur à qui, en cette matière encore, la coopération peut rendre de grands services.

La motorisation est souhaitable

Souhaitable, car elle facilite le travail du paysan, le soulageant des tâches les plus pénibles et les moins attrayantes; souhaitable, car elle doit, comme tous les moyens modernes, augmenter la rentabilité du travail et contribuer à fixer à la terre toute une jeune population paysanne effrayée par l'irrégularité du travail paysan.

La motorisation en viticulture, comme toutes les autres formes du progrès, est inévitable; on peut résister au progrès, mais le progrès finit toujours par triompher, humainement on ne trouve aucune raison valable pour s'opposer à la relève de l'homme par la machine.

Nous croyons avoir rapidement souligné que la motorisation était surtout possible dans les moyennes et grandes exploitations viticoles qui répondent aux conditions minima d'utilisation des tracteurs. Serait-ce dire que la petite exploitation familiale soit à jamais privée de l'aide de la machine? Cette petite exploitation, à laquelle sentimentalement nous sommes très attachés, a la possibilité de bénéficier des bienfaits de la motorisation; dans l'avenir, cette possibilité peut et doit s'affirmer.

A notre point de vue, l'effort de motorisation de cette exploitation familiale viticole est une des formes actuelles de sa défense.

Quand nous parlons de petite propriété, nous pensons immédiatement à la coopération, à cette coopération qui, dans le domaine de la production viticole, a permis des réalisations grandioses d'une solidité invulnérable.

Elle a affirmé, grâce au dynamisme et au génie créateur de ses pionniers, la volonté des petits et moyens producteurs de s'unir pour mieux vivre. Son rôle social est primordial car la coopération a permis à de nombreux ouvriers agricoles d'accéder à la propriété, elle leur a donné les moyens, cep après cep, lopin par lopin, d'avoir le petit domaine à la propriété duquel aspire tout terrien.

L'exemple des C.U.M.A.

Dans le domaine de la mécanisation, la coopération doit aussi permettre aux petits exploitants d'utiliser des tracteurs. Il s'est d'ailleurs créé dans notre Languedoc viticole, dès la Libération, des coopératives d'utilisation de matériel en commun qui ont surtout eu pour but de faciliter le travail de reconstitution du vignoble.

Ces C.U.M.A. ont rendu et rendent de signalés services à la petite propriété qui a pu, grâce à elles, reconstituer ses vignobles usés dans les mêmes conditions que la grande exploitation. Certaines de ces organisations se sont adjoint d'autres matériels et, en premier lieu, des tracteurs légers qui effectuent les travaux de labour par exemple. De telles expériences ne se sont pas généralisées jusqu'à aujourd'hui et

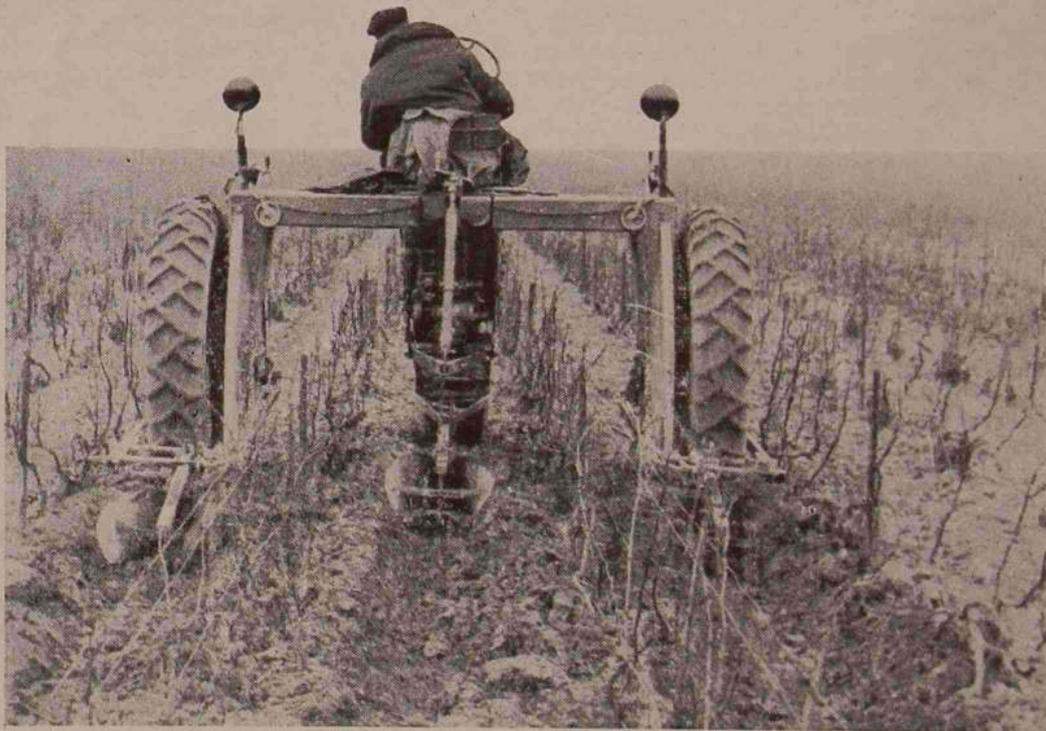
rarement sont les coopératives qui se sont efforcées de fournir à la moyenne et petite exploitation les moyens mécaniques dont peut disposer la grande propriété viticole, car si le viticulteur est en général coopérateur, les réalisations coopératives de production étant garanties de cet esprit, il n'en est pas moins vrai que dans la conduite de son exploitation il est très individualiste, d'autant que s'il propose c'est la nature qui dispose.

Dans un même village, c'est au même moment que tout le monde doit labourer, sulfater, soufrer, fumer ; aussi les dirigeants des coopératives de motorisation auront fort à faire avec les impatiences individuelles. Les efforts tentés en vue d'un remembrement se heurtent eux aussi au particularisme individuel et seule une mesure d'autorité est susceptible de résoudre cet angoissant problème.

L'entraide

Si la constitution de coopératives d'utilisation de tracteurs légers comporte certes des difficultés inhérentes à des raisons surtout humaines, l'effort des vulgarisateurs devrait, à notre avis, porter sur la constitution, là où la mentalité s'y prête le mieux, d'ententes entre voisins qui, cultivant leurs terres en commun, auront le plein emploi du tracteur.

Des exemples nous prouvent la possibilité de création d'unités viticoles où la motorisation est possible. La toujours actuelle loi de l'entraide réciproque, qui est la forme première de la mutualité et de la coopération, doit dans le domaine qui nous intéresse aujourd'hui donner la possibilité à la petite ou moyenne exploitation viticole de notre Languedoc, de profiter des avantages du progrès.



Tracteur enjambeur à roues V. Ballu

Nous pensons que les efforts des vulgarisateurs de la motorisation appliquée à la viticulture du Midi devraient porter sur la constitution de telles unités qui, en tant qu'unités pilotes, devraient surtout se manifester par des facilités financières car la mécanique coûte cher, trop cher pour l'exploitation viticole qui n'a plus actuellement les réserves qu'elle a pu avoir en d'autres temps.

Le Crédit Mutuel Agricole, qui a rendu et rend encore tant de services au monde viticole de nos départements méridionaux, devrait être autorisé à donner à ces essais pilotes de motorisation les mêmes possibilités financières qu'aux coopératives de matériel commun. Nous souhaitons que l'idée que nous émettons soit reprise et étudiée par les organisations professionnelles qui sentent bien la nécessité d'intensifier la motorisation de notre viticulture méridionale.

La coopérative de vinification, cellule mère

Le mouvement coopératif de vinification poursuit son développement et le temps n'est pas loin où toutes les localités viticoles seront dotées de leur cave coopérative.

Cette cellule mère de l'économie locale, qui rend tant de services à la petite et moyenne viticulture, doit permettre à la motorisation de se développer. En effet, ainsi que le souligne M. Combacal dans un ouvrage intitulé : « Ce que tout coopérateur doit savoir », il est possible de créer dans le cadre d'une cave coopérative une section machinisme; certains dirigeants de caves de notre région y ont pensé puisque nous connaissons des coopératives de vinification qui possèdent un tracteur ou une batteuse au service des adhérents.

De telles initiatives doivent être signalées au monde viticole, qui sent bien, devant la situation du marché du vin, la nécessité de diminuer les prix de revient d'un produit agricole qui ne nourrit pas

toujours son homme. Signaler de telles initiatives serait certes bien, mais encore faudrait-il les encourager.

A côté de cette forme élémentaire de la coopération, il y a la coopération tout court, la coopération avec sept coopérateurs au minimum, celle qui a son statut légal et qui, à ce titre, a la possibilité de bénéficier de l'aide précieuse du Crédit Mutuel Agricole.

Dans de nombreuses localités de notre Midi viticole, l'effort de compréhension des viticulteurs doit permettre la constitution, quelles qu'en soient les difficultés, de coopératives d'utilisation de matériel en commun qui mettront à la disposition de leurs adhérents les matériels modernes nécessaires à l'accomplissement des travaux les plus pénibles et les moins attrayants.

Les difficultés sont certes réelles, mais pourquoi ne serait-il pas possible dans tel vignoble enfin aligné, de labourer ou de sulfater « en une seule raie » les vignes de plusieurs adhérents de la coopérative de matériel ?

Par la rapidité que seule donne la mécanique, les travaux des adhérents peuvent être rapidement avancés et la bonne organisation intérieure de la coopérative doit pouvoir permettre, avec des matériels appropriés, de donner satisfaction aux utilisateurs.

Nous connaissons, puisque nous les avons soulignées au début de notre article, toutes les difficultés auxquelles se heurte la motorisation du vignoble du Languedoc, mais nous croyons que bien souvent les difficultés sont mises davantage en relief que les possibilités. En effet, souvent si avec un peu de bonne volonté on supprimait une haie ici, une clôture effondrée là-bas, un arbre autre part, en fonction des bons matériels qu'on peut actuellement trouver sur le marché, on pourrait, même dans de vieux vignobles, faire passer le tracteur au moins pour les travaux d'hiver. Ce qu'il faut, c'est vouloir ce qui est souhaitable, car la motorisation du vignoble de chez nous est souhaitable avant qu'elle ne devienne nécessaire.

Le tracteur et l'homme

Si la production nous intéresse, les conditions de vie de l'homme nous passionnent. Venant d'essayer de prouver brièvement que les progrès de la motorisation étaient possibles, nous affirmons à nouveau qu'ils sont souhaitables. Nous l'affirmons en pensant surtout à l'homme qui a choisi la belle profession de viticulteur, une belle profession qui est pourtant bien décevante avec ses récoltes irrégulières, ses incertitudes de tous genres qui ne lui permettent jamais, même à la veille des vendanges, de dire ce qu'il récoltera, ou même s'il récoltera.

Ces incertitudes, qui sont l'inconvénient majeur du métier de viticulteur, peuvent être, au moins dans une certaine mesure, atténuées par la motorisation.

Ce sont surtout les conditions de vie du petit exploitant qui seraient changées par l'utilisation de la machine grâce à sa coopérative, celui qui ne connaît ni dimanche ni fête parce qu'il ne peut avoir le cheval du voisin que lorsque les autres se reposent verra ses terres labourées par le tracteur coopératif avec celles de ses voisins.

La conduite d'une belle machine, et les tracteurs modernes sont de belles machines, est quelque chose d'attrayant et d'agréable pour un homme moderne et les rudiments de spécialisation indispensables au tractoriste créent un intérêt nouveau à la profession. Cet intérêt attirera toujours le jeune, que la vie de la coopérative formera à la vie civique tout court.

A ce sujet, il est juste de rendre hommage à l'initiative de l'école nationale d'agriculture de Montpellier qui vient de créer un centre de culture mécanique dont le but principal est de mieux faire connaître les tracteurs. Cette réalisation s'adressant surtout aux jeunes n'en prend que plus de signification.

Indépendamment d'avantages intellectuels, la motorisation, la chose est prouvée, augmente partout où elle est pratiquée normalement la rentabilité des surfaces cultivées, le travail paysan est ainsi mieux payé.

Les possibilités financières de l'utilisateur étant augmentées, il en résulte une amélioration des conditions de vie sur l'exploitation dont bénéficieront, par répercussion, tous ceux qui vivent du travail de la vigne.

La culture de la vigne se développe dans le monde, des vignobles neufs se sont constitués un peu partout à l'étranger, que ce soit aux U.S.A., en U.R.S.S., en Turquie, au Chili, en Palestine ou ailleurs, ces vignobles sont des vignobles concurrents des nôtres, ils ont souvent la possibilité de produire meilleur marché. A une époque où la conquête de marchés extérieurs est un des objectifs de notre viticul-

ture, un effort doit être fait dans le but de réduire nos prix de revient. Seule, la motorisation mise à la portée même des petits exploitants par la coopération doit permettre l'abaissement de ces prix de revient. Sur le marché intérieur, c'est le développement de l'utilisation des tracteurs qui peut permettre au viticulteur du Languedoc de produire dans des conditions comparables à celles du viticulteur d'Algérie. Bien entendu, les progrès dans le domaine de l'exploitation doivent aller de pair avec ceux qui sont faits dans le but de l'amélioration incessante de la qualité des vins... mais ceci est un autre problème que nous essaierons un jour d'aborder.

La civilisation de la vigne

Au cours du présent article, nous avons exprimé nos idées personnelles sur un problème délicat qui intéresse tous les viticulteurs de notre Languedoc, nous l'avons fait sans prétention mais avec la foi que donne l'amour d'une belle région du monde.

La culture de la vigne a créé chez nous sa civilisation, une telle civilisation de travail et de paix ne peut pas mourir, elle doit au contraire se développer grâce à la motorisation qui, libérant l'homme de chez nous des tâches les moins attrayantes, le rendra plus humain, plus cultivé, plus intellectuel.

G. SENES,

*Inspecteur des Mutuelles
du Midi.*